

note qu'il y a eu des plaintes assez nombreuses, venant surtout de la province de Québec, mais il y en a eu également qui venaient de la ville d'Ottawa. On a malheureusement pas les lettres. On a le sens des plaintes radiotéléphoniques. On a également le nombre. Je crois que, pour Montréal, si ma mémoire est fidèle, il y avait eu 116 appels téléphoniques défavorables, il y en a eu quelque 70 ou 72 favorables. Il y en avait d'autres qui demandaient des renseignements, sans se plaindre, apparemment. Enfin, c'est une question d'interprétation de la téléphoniste qui a reçu le message du plaignant. Mais, il y avait eu des plaintes, et elles ont été assez nombreuses. Il y a eu des commentaires. Alors, je crois que nous étions amplement justifiés de référer l'appréciation de ce programme à un comité, et inviter M. Juneau et Radio-Canada à venir nous donner des explications, nous dire de quelle façon ils remplissent les objectifs de cette Loi de la Radiodiffusion canadienne. C'est une fonction du Sénat, comme de la Chambre des communes, de voir à ce que les fonctionnaires de l'État remplissent les objectifs prévus dans nos Statuts. C'est uniquement le but que je recherchais. Alors, je ne voulais pas que ce comité se substitue à M. Juneau qui, à mon avis, fait un excellent travail. Je le remercie de s'être tenu à notre disposition ce matin.

[Traduction]

Le président suppléant: Je suis certain que le sénateur Thompson a compris les propos du sénateur Langlois et il ne serait que juste de donner au sénateur l'occasion de dire quelques mots s'il le désire.

Le sénateur Thompson: Je serai bref, monsieur le président. C'est peut-être à cause de mon tempérament irlandais que bien des gens me croient contrariant par principe lorsque je tente d'éclaircir certains points afin de mieux les appuyer. Si j'ai bien compris le sénateur Langlois, il veut s'assurer que l'objectif de Radio-Canada, qu'il s'agisse de réseau français ou anglais, est de mettre l'accent sur l'unité du Canada. Or, si l'un des réseaux a continuellement pour unique politique éditoriale celle de suggérer ou de promouvoir la désunion ou le séparatisme, alors sa grave inquiétude est tout à fait justifiée comme l'ont dit d'autres sénateurs.

Je ne vis pas au Québec. Je ne vois donc pas ces émissions.

Le sénateur Langlois: Vous manquez vraiment quelque chose.

Le sénateur Thompson: Toutefois, s'il ne s'agit pas simplement de s'acharner sur une seule émission qui a peut-être fait preuve de mauvais goût je crois que l'affaire est bien fondée. Je voulais m'assurer que ce n'était pas cette situation que soulignait le sénateur Langlois. Par la suite, après avoir lu et après avoir parlé à bien des gens, je me suis fait l'opinion que c'est cette impression qu'avait créée certains journaux anglophones. Je voulais m'assurer qu'ils examinaient un tableau beaucoup plus vaste que celui dépeint à M. Juneau. J'appuie sa position.

Le sénateur Langlois: Monsieur le président, je suis heureux que le sénateur Thompson ait mentionné qu'il est de sang irlandais car ma femme l'est également et réagit de la même façon.

[Texte]

Le président suppléant: Monsieur Juneau, après avoir écouté les remarques de mes collègues, auriez-vous quelques suggestions à faire afin que ces choses désagréables ne se répètent plus? Le système de surveillance de Radio-

Canada est-il adéquat? Pourrait-il être amélioré? Les administrateurs de Radio-Canada, si je comprends bien, d'après la Loi—ils sont 14—ne pourraient-ils pas exercer une attention plus particulière sur les programmes qui sont émis à la télévision ou à la radio? Je ne sais pas si cela vous embarrasse, mais si cela vous embarrasse, ne répondez pas, quoique, avec votre expérience, vous pourriez peut-être guider les membres du comité à formuler des suggestions aux autorités, soit Radio-Canada, soit le CRTC, soit même le gouvernement, parce que, pour être pratique, il faut en venir à une conclusion et avoir certaines suggestions à faire aux autorités pour remédier à cet état de choses, parce qu'on a parlé tantôt de plaintes. On sait, par expérience, que la majorité des gens n'écrivent pas, ne se plaignent pas.

Le sénateur Langlois: La majorité silencieuse.

Le président suppléant: La majorité silencieuse. Alors, c'est pourquoi il ne faut pas se fier seulement sur les plaintes de la population en général, mais, personnellement, je crois, qu'il appartient aux autorités de Radio-Canada et du CRTC de prendre les dispositions nécessaires pour éviter la répétition de tels événements.

Le sénateur Asselin: Est-ce que, actuellement, vous n'entrez pas, monsieur le président, dans un domaine extrêmement difficile? Si on commence à demander des orientations, est-ce qu'on ne doit pas, non plus, entrer dans toute la question de la liberté de la presse? Je pense que ces questions se lient ensemble. C'est bien difficile, je pense, pour le témoin de répondre. Je ne veux pas défendre le témoin, il est parfaitement capable de le faire lui-même.

Le président suppléant: Le témoin, avec son expérience, pourrait peut-être souligner les manques qui existent, ou le fait que le comité de surveillance n'est pas adéquat. On disait tout à l'heure—c'est le sénateur Denis qui le disait—qu'une seule personne, M. Blouin je crois, avait vu ce programme. Est-ce qu'il y a un manque de consultation entre les autorités de Radio-Canada? Est-ce qu'il y a assez de surveillance?

Le sénateur Langlois: Monsieur le président, on pourrait peut-être accorder un moment de réflexion à M. Juneau avant qu'il réponde à votre question assez embarrassante. Vous me permettez d'attirer l'attention du comité sur le fait qu'on a été référé à des plaintes; qu'il a été mis en preuve, à la première séance, que certaines personnes étaient découragées de faire des plaintes à Radio-Canada, entre autres, parce qu'elles étaient mal accueillies au téléphone. Je crois que c'est vous-même, d'ailleurs, qui avez mis cette preuve au dossier, du fait que les gens étaient très mal accueillis.

Le président suppléant: Alors, sentez-vous bien à l'aise, monsieur Juneau; si ma question est trop embarrassante—

M. Juneau: J'ai bien peur de vous décevoir. Je dirai que je pense que nous n'avons pas reçu de plaintes, nous, par rapport à ce programme. Cependant, en général, je dois dire que nous recevons moins de plaintes des auditeurs, des spectateurs francophones que des auditeurs et spectateurs anglophones.

Le sénateur Asselin: Ils ont l'esprit plus large.

Le sénateur Denis: Il y a plus de monde.

M. Juneau: Je ne sais pas, mais je pense aussi que c'est peut-être la raison. Là, on entre dans des interprétations peut-être douteuses, parce que, en général, les Francopho-